



ENVIRONNEMENT, INSTITUTION

Influenza Aviaire : appel à la vigilance

L'ensemble du territoire national métropolitain est passé au niveau de risque « élevé » depuis le 17 novembre 2020. Face à cette multiplication des cas, la Préfecture de Loire-Atlantique appelle chacun et notamment les particuliers, à faire preuve de vigilance.

Publié le 26 novembre 2020

Les principales actions préventives à mener sont d'une part, le renforcement des mesures de prévention dans les basses-cours, et d'autre part, la surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages. En conséquence, les animaux à plumes détenus par les particuliers (par exemple les poules), doivent être confinés dans un bâtiment ou protégés par la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Vous trouverez ci-joint un communiqué de la Préfecture de Loire-Altantique concernant le risque **Influenza Aviaire : appel à la vigilance suite à la découverte de deux foyers en France.**

Merci d'en prendre connaissance et de respecter les consignes données.

- > [Téléchargez le communiqué de presse de la préfecture de Loire Atlantique du 23 novembre 2020](#)
- > [Téléchargez le flyer sur les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours](#)



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h